



Dossier de demande de subvention 2017 – 2018
pour l'Association U.S.E.P. d'école

VALORISATION et AIDE au DEVELOPPEMENT des ACTIVITES SPORTIVES dans les ASSOCIATIONS

à retourner impérativement **avant le 02 décembre 2017**

Nom de votre association : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-Mail : _____

Représentant légal (président(e) ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

E-Mail : _____

Effectifs	Féminines			Masculins			Total général
	enfants	adultes	Total	enfants	adultes	Total	
Nombre de licenciés							

ATTENTION :

Suite à une baisse conséquente de la subvention allouée par le Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports nous vous informons que :

- Certains dossiers ne répondant pas aux priorités citées plus bas pourront être refusés.
- Les montants attribués seront moindre que les années précédentes.

Signature du (de la) Président(e)
de l'association

Présentation des actions de votre association

ACTIONS DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

(Vous aurez soin d'indiquer, pour chaque action réalisée (**3 maximum**), les contenus et objectifs, le ou les publics ciblés, ainsi que l'évaluation de ces actions)

	Action n°1 :	Action n°2 :	Action n°3 :
Contenus et Objectifs			
Public(s) ciblé(s)			
Evaluation			

Coût total des actions	Montant de l'aide sollicitée auprès de l'USEP 33 (ne peut être supérieur à 50 % du coût total) ex : pour une aide USEP33 de 100€, envoi de factures d'un montant total d'au moins 200€ ou plus avant le 30 Juin 2018.	Participation de l'association	Montant des autres aides sollicitées (précisez auprès de qui)

***ATTENTION : le versement du solde ne se fera qu'à la condition de justifier de l'action :**

- avec **FACTURES** (totalité de la ou des somme(s) correspondant au double de l'aide USEP33)
- avec **BILAN** (à saisir dans la rubrique rencontre sur WEBAFFILIGUE puis en envoyant une copie à l'USEP33)
- avec **PHOTOS** et/ou article de presse

ACTION DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Une fiche par action

2017-2018

Joindre un budget prévisionnel par action

Association de :

INTITULE DE L'ACTION :	
STRATEGIE DEPARTEMENTALE CHOISIE	
ACTION SOUTENUE CORRESPONDANTE (Actions à reprendre dans les Directives Départementales en annexe)	
CONDITIONS DE REALISATION Elles devront permettre de répondre aux questions : <ul style="list-style-type: none">●Quoi ?●Qui ?●Quand ?●Où ?●Pour qui ?●Avec qui ?	
<u>JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES</u> <u>Pour versement du solde*</u> <i>à renvoyer, au plus tard, le 30 juin 2018</i>	<u>FACTURE(S)</u> + <u>Article(s) de presse et/ou Photos</u> + <u>BILAN sur webaffiligue à imprimer</u> ou document(s) lié(s) à l'organisation de l'action

Les DIRECTIVES DÉPARTEMENTALES

Le Comité Directeur de l'U.S.E.P. 33 a adopté, dans le cadre des orientations générales fixées par le C.N.D.S, les directives déterminant les critères d'attribution des différentes subventions aux associations sportives affiliées.

L'association peut être aidée :

- ↪ pour la poursuite de ses activités, si elles correspondent aux priorités énoncées plus bas.
- ↪ pour des initiatives nouvelles visant à développer ces activités.

PROMOTION et DÉVELOPPEMENT de l'OFFRE des PRATIQUES

Les actions soutenues viseront à :

- a) Valoriser les projets de développement des associations mis en place en cohérence avec ceux du Comité Départemental U.S.E.P. 33, et lorsque c'est le cas, en lien étroit avec les projets éducatifs locaux :
- développer les rencontres multi-activités
 - prise en charge des rencontres par les enfants - débats associatifs
 - développement des activités innovantes
 - organisation d'actions de formations déconcentrées
 - promouvoir et animer des rencontres à l'école maternelle
 - valoriser la place et le rôle des adultes non-enseignants
 - aide à l'accès au sport des plus démunis
- b) Améliorer la qualité de l'accueil :
- développer les rencontres associatives en valorisant le rôle actif des enfants dans leur organisation
 - des personnes handicapées et des familles
 - initier ou développer des rencontres associant des enfants en situation de handicap
 - développer la mixité garçons filles à tous les niveaux : adhésion, engagement citoyen (présence dans les instances dirigeantes, arbitrage,...), pratique sportive
- c) Prévenir et lutter contre les incivilités dans le sport (arbitrages des enfants...)
- d) Mettre en œuvre ou participer à des actions de promotion de la santé à travers des activités physiques et sportives adaptées à tous les âges.
- Ex : Accompagner la pratique sportive d'ateliers santé, d'ateliers remue-méninges...